

Séance du 24/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 du mois d'avril à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances à la salle Phénix, les membres du Conseil municipal de la Commune de Moissannes, sous la présidence de Madame AUBERGER Mare-Sophie, Maire de Moissannes, dûment convoqués le 8^e Avril 2026.

Présents : Madame AUBERGER Marie-Sophie, Monsieur TALABOT Dominique, Monsieur DORLIAT Guillaume, Monsieur BARRA Pierre-Yves Madame PIARROUX Audrey, Madame BARRAUD Samantha, Monsieur TEXONNIERE Yann, Monsieur JACQUOT Alexis, Madame JANDAUD Véronique, Madame MENUDIER Isabelle et Madame DEVARD Ghyslaine.

Absents :

Procurations :

Le secrétariat a été assuré par : PIARROUX Audrey

Nombre de Membres en exercice :	11
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
Votes Pour :	11
Votes Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : TAXES DIRECTES LOCALES (ETAT 1259)

Le Conseil Municipal, après discussion,

DECIDE

De voter une augmentation des taux des taxes directes locales et de 2 % de l'année précédente, soit comme suit pour l'année 2026 :

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/04/2026

Application agréée E-legalite.com

- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.60 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73.47 %
- Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15.48 %

Fait et délibéré en séance

Le 24/04/2026

Le Maire



La secrétaire de séance :



Publiée le : 28/06/2026